

# HEDIOS

## PERFORMANCE

**En exclusivité sur [www.hedios-vie.com](http://www.hedios-vie.com)**

Enveloppe limitée\* - Souscription avant le 10 août 2009

### **☞ Plusieurs opportunités de sorties gagnantes :**

1. Possibilité de gain de 12,5 % avec remboursement anticipé dès la première année, si le DJ Eurostoxx 50<sup>®</sup> s'apprécie sur 1 an\*\*,
2. Sinon possibilité de gain de 25 % avec remboursement anticipé dès la deuxième année, si le DJ Eurostoxx 50<sup>®</sup> s'apprécie sur 2 ans\*\*,
3. Sinon possibilité de gain de 1,5 fois la performance positive de l'indice DJ Eurostoxx 50<sup>®</sup> sur 5 ans\*\*.

### **☞ Une protection du capital à 5 ans, si l'indice n'a pas baissé de plus de 40 %\*\*.**

**Instrument financier de droit français  
non garanti en capital à l'échéance**

#### **SUPPORT REPRESENTATIF D'UNE UNITE DE COMPTE DES CONTRATS HEDIOS VIE & HEDIOS CAPITALISATION**

Hedios Vie, contrat individuel d'assurance sur la vie, Hedios Capitalisation, contrat de capitalisation, sont des contrats d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie au capital de 157.821.942 €, entreprise régie par le Code des Assurances, et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 Paris, en sa qualité de courtier d'assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 142).

\* Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Performance peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 10 août 2009.

\*\* Par rapport à sa date de constatation initiale (arrêtée au 17 août 2009).

# Fonctionnement

## Un triple objectif :

- Profiter d'une remontée des marchés dans les 2 premières années, avec un possible gain annuel de 12,5 %,
- Sinon, profiter d'une progression sur 5 ans en bénéficiant d'un levier équivalent à 150 % de la performance positive de l'indice à 5 ans\*,
- Protéger son capital à l'issue des 5 ans, jusqu'à 40 %\* de baisse de l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

**En année 1 ou 2** : un remboursement anticipé possible avec un gain annuel de 12,5 %, si l'indice s'apprécie\*.

- A l'issue de l'année 1 ou de l'année 2, à date anniversaire, si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis le 17 août 2009 est positive ou nulle, un mécanisme de **remboursement anticipé** est activé et le souscripteur reçoit<sup>1</sup> :

100 % du capital initial  
+  
un gain de 12,5 % pour chaque année écoulée

Année d'activation	Année 1	Année 2
<b>Valeur de remboursement<sup>1</sup></b>	<b>112,5 %</b>	<b>125 %**</b>

\*\* Sous réserve que le remboursement n'ait pas été fait en année 1

- Si ce mécanisme de remboursement anticipé est activé, l'intégralité du montant est versée sur l'un des **fonds Euro** du contrat Hedios Vie ou Capitalisation.

**En année 5** : 150 % de la performance positive de l'indice\*,  
ou protection du capital jusqu'à 40 % de baisse de l'indice\*,  
ou perte en capital.

- Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, la **performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50®** depuis le 17 août 2009.

La valeur de Hedios Performance est retenue à hauteur de :

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Performance de l'indice positive ou nulle :	Performance de l'indice comprise entre 0 % (exclu) et - 40 % (inclus) :	Performance de l'indice inférieure à - 40 % :
100 % du capital initial + 150 % de la performance de l'indice	100 % du capital initial	valeur <sup>2</sup> de l'indice observée à l'issue de la 5 <sup>ème</sup> année
<b>= Surperformance de l'indice</b>	<b>= Protection du capital</b>	<b>= Perte en capital<sup>3</sup></b> (à hauteur de la baisse de l'indice)

- A l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, la valeur retenue est investie en placements monétaires. **Le souscripteur peut sortir librement.**

\* Par rapport à sa date de constatation initiale (arrêtée au 17 août 2009)

1. Hors fiscalité applicable et hors frais liés aux contrats d'assurance vie Hedios Vie ou de capitalisation Hedios Capitalisation.

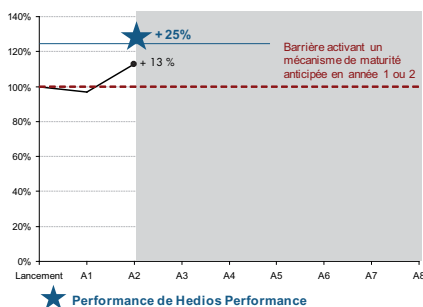
2. La valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50® à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

3. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.** La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

# Illustrations

## Scénario de marché haussier sur 2 ans : remboursement anticipé du support avec un gain de 25 %

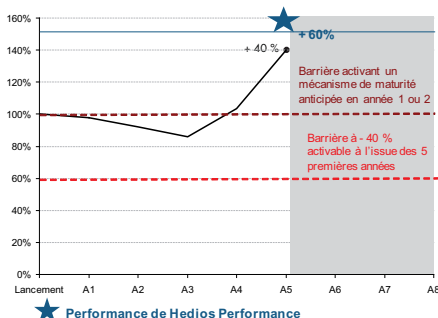
Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'issue de l'année 1, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **négative** par rapport à sa date de constatation initiale.
- A l'issue de l'année 2, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **positive (+ 13 %)** par rapport à sa valeur d'évaluation initiale, le **mécanisme de remboursement anticipé est donc activé**.
- Le souscripteur reçoit alors **100 % du capital initial + un gain de 25 %**.

## Scénario de marché baissier puis haussier sur 5 ans : capture de 150 % de la hausse de l'indice\*

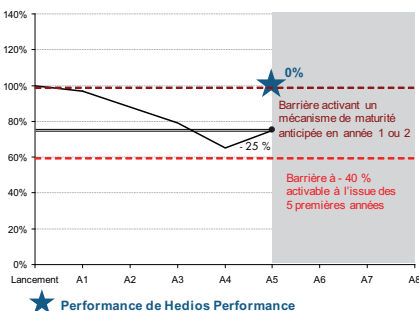
Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'issue des années 1 et 2, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **négative** par rapport à sa date de constatation initiale.
- A l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est de **+ 40 %** par rapport à sa date de constatation initiale.
- Hedios Performance est alors retenu à hauteur de **160 % de sa valeur nominale initiale** : 100 (valeur nominale initiale) + 60 (1,5 x 40 %).
- La valeur retenue est investie en placements monétaires. Le souscripteur peut sortir librement.

## Scénario de marché baissier : protection du capital jusqu'à - 40 %\*

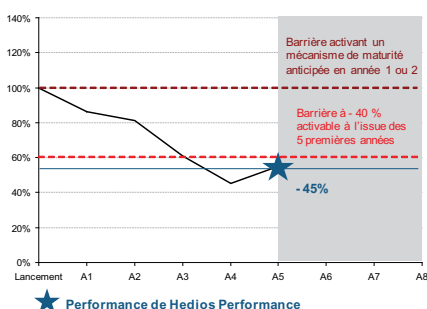
Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'issue des années 1 et 2, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **négative** par rapport à sa date de constatation initiale.
- A l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est de **- 25 %** par rapport à sa date de constatation initiale.
- Hedios Performance est alors retenu à hauteur de **100 % de sa valeur nominale initiale (protection du capital investi)**.
- La valeur retenue est investie en placements monétaires. Le souscripteur peut sortir librement.

## Scénario de marché fortement baissier : perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice\*

Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'issue des années 1 et 2, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **négative** par rapport à sa date de constatation initiale.
- A l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est de **- 45 %** par rapport à sa date de constatation initiale.
- Hedios Performance est alors retenu à hauteur de la valeur finale de l'indice, soit **55 %**.
- La valeur retenue est investie en placements monétaires. Le souscripteur peut sortir librement.
- Le souscripteur subit, dans ce scénario, **une perte en capital**.

\* Par rapport à sa date de constatation initiale (arrêtée au 17 août 2009)

Les données fournies dans ces illustrations sont hors fiscalité applicable et hors frais liés aux contrats d'assurance vie Hedios Vie ou de capitalisation Hedios Capitalisation. Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. **Elles ne préjugent en rien de résultats futurs** et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

### AVANTAGES

- Un mécanisme de remboursement anticipé est activable à l'issue de chacune des 2 premières années, si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, depuis la date de constatation initiale, est positive ou nulle (à l'une des 2 premières dates anniversaires). Le souscripteur reçoit alors l'intégralité du capital initial et un gain de 12,5 % pour chaque année écoulée depuis l'origine.
- Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé en année 1 et 2 et si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, depuis la date de constatation initiale, est positive ou nulle à la 3<sup>ème</sup> date d'évaluation (18 août 2014), la valeur de Hedios Performance est alors retenue à hauteur de l'intégralité de sa valeur nominale initiale, augmentée de 150 % de la performance de l'indice à cette date.
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé en année 1 et 2 et si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, depuis la date de constatation initiale, est comprise entre 0 % (exclu) et - 40 % (inclus) à la 3<sup>ème</sup> date d'évaluation (18 août 2014), la valeur de Hedios Performance est alors retenue à hauteur de l'intégralité de sa valeur nominale initiale.
- A l'issue des 5 premières années, Hedios Performance protège le capital initialement investi jusqu'à une baisse de 40 % de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, depuis la date de constatation initiale.

### INCONVENIENTS

- Le souscripteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé et si l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> termine en baisse de plus de 40 % à l'issue de la 3<sup>ème</sup> date d'évaluation (18 août 2014), le souscripteur subira une perte en capital à l'échéance.
- La protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls souscripteurs ayant investi avant le 10 août 2009 et conservant l'instrument financier jusqu'au 18 août 2014. En cas de sortie du support avant l'échéance, celle-ci se fera aux conditions de marché alors en vigueur.
- Le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> du fait du mécanisme de plafonnement, en cas de remboursement anticipé à l'issue de l'une des 2 premières années.
- Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 à 8 ans. Un remboursement anticipé est activable à l'issue de chacune des 2 premières années. Sinon, la valeur retenue à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année est investie en placements monétaires.
- Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.

### AVERTISSEMENT

- L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après "l'Instrument Financier") est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou du contrat de capitalisation (ci-après le "Contrat"). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat.
- Cette brochure ne constitue pas une offre de souscription au Contrat. Les conditions de souscription audit Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant Note d'Information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit Contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.
- Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent, qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.
- La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- L'assureur du Contrat ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- Le Dow Jones Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, ainsi que ses marques, sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis, (les "Concédants") et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

### PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

**Type**

Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance

**Emetteur**

SG Option Europe, filiale à 100 % de la Société Générale

**Garant**

Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)

**Devise**

Euro

**Cotation**

Bourse de Luxembourg

**Code ISIN**

FR0010776419

**Période de commercialisation**

Les ordres doivent être transmis avant le 10 août 2009. Du 6 juillet 2009 au 17 août 2009, le prix d'offre progressera régulièrement selon un taux annuel de 2 % pour atteindre 1.000 euros le 17 août 2009.

**Date de constatation initiale**

17 août 2009

**Date d'échéance**

25 août 2017

**Prix d'émission**

99,77 % de la valeur nominale le 6 juillet 2009

**Dates de constatation**

17 août 2010, 17 août 2011, 18 août 2014, 17 août 2017.

**Dates de maturité anticipée**

25 août 2010 ou 25 août 2011

**Marché secondaire**

Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché

**Éligibilité**

Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

**Sous-jacent**

Indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>

**Commission de souscription**

Néant

**Règlement / Livraison**

Euroclear France

## HEDIOS PATRIMOINE

SAS au capital entièrement libéré de 1.000.000 € - 7, rue de la Bourse 75002 Paris - Tél +33 (0) 1 53 45 98 00 - Fax +33 (0) 1 58 62 20 00 - [contact@hedios.com](mailto:contact@hedios.com)  
Société de Courtage en Assurances enregistrée à l'ORIAS N° 07 005 142 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Hedios Performance est disponible du 9 juillet 2009 au 10 août 2009\* sur votre contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation\*\*

Préalablement à la conclusion de toute transaction, le souscripteur souhaitant acquérir des parts de Hedios Performance est invité à procéder à sa propre évaluation des risques liés à l'achat du support et à décider de l'adéquation de l'investissement à son profil de risque accepté par rapport à la rentabilité attendue. Il est aussi rappelé qu'il est recommandé de n'acquérir des parts de ce support que si le souscripteur a l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance prévue.

### Caractéristiques techniques et financières principales de Hedios Performance\*\*\*

- **Type** : Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance
- **Emetteur** : SG Option Europe, filiale à 100 % de la Société Générale
- **Garant** : Société Générale
- **Devise** : Euro
- **Code ISIN** : FRO010776419
- **Montant de l'émission** : 10.000.000 €
- **Prix de l'émission** : 99,77 % du montant de l'émission, le 6 juillet 2009
- **Valeur nominale** : 1.000 euros (le 17 août 2009)
- **Date de constatation initiale** : 17 août 2009
- **Date d'échéance** : 25 août 2017
- **Durée de détention recommandée** : 5 ans minimum
- **Indice de référence** : DJ Euro Stoxx 50®
- **Cotation** : Bourse de Luxembourg
- **Droit applicable** : Droit français
- **Commissions de souscription** : Néant
- **Cadre de distribution** : Contrats d'assurance vie et de capitalisation

A compter de l'investissement et jusqu'à la date d'échéance, le capital sera investi sur Hedios Performance. A l'échéance ou en cas de remboursement anticipé, le capital détenu sur Hedios Performance sera automatiquement et gratuitement arbitrée vers l'un des fonds Euro du contrat.

\* L'offre Hedios Performance est une enveloppe limitée en montant et dans le temps. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Performance peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date du 10 août 2009.

\*\* Hedios Vie, contrat individuel d'assurance sur la vie, Hedios Capitalisation, contrat de capitalisation, sont des contrats d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie au capital de 157.821.942 €, entreprise régie par le Code des Assurances, et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 Paris, en sa qualité de courtier d'assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 142).

\*\*\* Ces caractéristiques principales ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être lues conjointement avec les termes et conditions indicatifs du support. En cas d'incohérence entre ces caractéristiques techniques et financières principales de Hedios Performance et les termes et conditions indicatifs, ces derniers prévaudront.

Récépissé à découper et à retourner à ACMN Vie - 173 boulevard Haussmann - 75008 Paris

• Je soussigné(e) :

reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Note d'Information du support Hedios Performance, avant d'investir sur ce support dans le cadre de mon contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.

• Je reconnais également avoir choisi le support Hedios Performance après évaluation des risques encourus et évaluation de mon profil d'investisseur, notamment en matière de risque accepté par rapport à la rentabilité attendue.

• Je reconnais également avoir été informé(e) des conditions de performance attachées au support Hedios Performance, et notamment du fait que ce support ne bénéficie d'aucune garantie de capital.

Signature du souscripteur,  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

• **Montant de remboursement final**

L'Émetteur remboursera chaque obligation, à la Date d'Échéance (sauf si préalablement remboursée ou rachetée et annulée selon les conditions mentionnées dans la partie "Autres conditions définitives"), en accord avec la formule suivante :

Montant Cristallisé x [ Eonia (f) / Eonia (c) ]

Avec :

Eonia (c) : Cours de Clôture de l'ETF à la Date de Cristallisation

Eonia (f) : Cours de Clôture de l'ETF à la Date d'Évaluation (4)

• **Autres conditions définitives**

A ) Si, à la Date d'Évaluation (1), Performance (1)  $\geq 0$  %, alors chaque obligation est remboursée par l'Émetteur à la Date de Remboursement Anticipé (1), selon la formule suivante :

Valeur Nominale x [100 % + 12,5 % x 1]

Sinon,

B ) Si, à la Date d'Évaluation (2), Performance (2)  $\geq 0$  %, alors chaque obligation est remboursée par l'Émetteur à la Date de Remboursement Anticipé (2), selon la formule suivante :

Valeur Nominale x [100 % + 12,5 % x 2]

Sinon,

C ) Si les obligations n'ont jamais été remboursées par anticipation à une Date de Remboursement Anticipé (n) (n de 1 à 2), l'Émetteur cristallisera les obligations à la Date de Cristallisation selon la formule suivante :

C1 ) Si, à la Date d'Évaluation (3), Performance (3)  $\geq 0$  %, alors :  
Montant Cristallisé = Valeur Nominale x [100 % + 150 % x Performance (3)]

C2 ) Sinon, si à la Date d'Évaluation (3), Performance (3)  $\geq -40$  %, alors :  
Montant Cristallisé = Valeur Nominale x 100 %

C3 ) Sinon, Montant Cristallisé = Valeur Nominale x [100 % + Performance (3)]

Date d'Évaluation (0) : 17 août 2009  
Date d'Évaluation (1) : 17 août 2010  
Date d'Évaluation (2) : 17 août 2011  
Date d'Évaluation (3) : 18 août 2014  
Date d'Évaluation (4) : 17 août 2017

Date de Remboursement Anticipé (1) : 25 août 2010  
Date de Remboursement Anticipé (2) : 25 août 2011  
Date de Cristallisation : 26 août 2014

**IMPORTANT**

- Le souscripteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. A l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé et si l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> termine en baisse de plus de 40 % par rapport à la date de constatation initiale, le souscripteur subira une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice.
- La protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls souscripteurs ayant investi avant le 17 août 2009, et conservant l'instrument financier jusqu'au 18 août 2014.
- Le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> du fait du mécanisme de plafonnement, en cas de rappel par anticipation.
- Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 à 8 ans.
- Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.

**HEDIOS**  
**PERFORMANCE**



Hedios Performance • 3 juillet 2009 • Page 2/2

ACMN VIE • S.A. d'assurance sur la vie au capital de 157.821.942 € • Entreprise régie par le Code des Assurances  
173 boulevard Haussmann • 75008 Paris • SIREN 412 257 420 RCS Paris